

VENTES

HABITATION (Par tranche)

sur la tranche de prix comprise entre :

0 et 50 000 €	8,36 % HT, soit 10 % TTC
50 001 € et 80 000 €	7,52 % HT, soit 9 % TTC
80 001 € et 130 000 €	6,69 % HT, soit 8 % TTC
130 001 € et 190 000 €	5,86 % HT, soit 7 % TTC
au dessus de 190 001 €	5,02 % HT, soit 6 % TTC

Avec un minimum de 3000 TTC

Honoraires de négociation
sur le prix de vente affiché
par l'agence

TERRAINS / FONDS DE COMMERCE

jusqu'à 90 000 €	avec un minimum de 5000 € TTC 12,55 % HT, soit 15 % TTC
au dessus de 90 000 €	8,37 % HT, soit 10 % TTC

AVIS DE VALEUR SIMPLE
AVIS DE VALEUR (DOSSIER)

GRATUIT
250,00 € TTC

LOCATIONS

IMMEUBLES D'HABITATION ET AUTRES

<i>Rédaction de bail</i>	100,00 € TTC	moitié Bailleur / moitié locataire
<i>Etat des lieux</i>	150,00 € TTC	à la charge du demandeur

Négociation (sur loyer annuel)

Loyer annuel de 0 à 3500 €	8%TTC	moitié Bailleur / moitié locataire
Loyer annuel supérieur à 3500 €	7%TTC	moitié Bailleur / moitié locataire

avec un minimum de 200 € TTC

MEUBLES 10%TTC 100% à la charge du locataire

Garage 60 € TTC 100% à la charge du locataire

à usage commercial et professionnel

Rédaction de bail	10% HT	à la charge du locataire
(sur loyer annuel HT)	3%HT	à la charge du locataire

GERANCE

LOCAUX HABITATION	8% TTC	à la charge du bailleur
LOCAUX COMMERCIAUX	12% TTC	à la charge du bailleur

IMMEUBLE Réduction possible de 0,5 à 1,5% selon l'immeuble et le nombre de lots gérés

PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

Garantie des loyers impayés et détériorations immobilières 3,60 % TTC à la charge du bailleur

Garantie des loyers impayés détériorations immobilières et vacance locataire 6% TTC à la charge du bailleur

GERANCE (suite)

PRESTATIONS PARTICULIERES

frais de dossiers contentieux locataire (dossier huissier, avocat)	50€ TTC	à la charge du bailleur
Frais de gestion sinistre assurance	50 € TTC	à la charge du bailleur
Vacation horaire	55 € TTC	à la charge du bailleur
Suivi des travaux exceptionnels	3%TTC	du montant des travaux TTC à la charge du bailleur

SYNDIC

immeuble d'habitation

GESTION COURANTE

Entre 120 € TTC et 180 € TTC suivant complexité de l'immeuble

PRISE EN CHARGE D'UN DOSSIER

NEANT

CLOTURE D'UN DOSSIER

NEANT

FRAIS DE MUTATION

180 € TTC

à la charge du vendeur

TRAVAUX EXCEPTIONNELS

3% TTC

du montant HT des travaux

(suivi administratif)

PRESTATIONS PARTICULIERES

Injonction de payer

150 € TTC

à la charge du défaillant

Coût copies

0,20 € / unité

à la charge du demandeur

VACATION

Heures ouvrables

30 € TTC /heure

Heures non ouvrables

50 € TTC /heure